AUTORITÉ DES MARCHÉS PUBLICS | TRANSPARENCE ÉQUITÉ SAINE CONCURRENCE

Contrats publics
Déclaration
(Entité de niveau 2 ou 3 et prêteur – Entité)

Le présent formulaire de déclaration (la « **Déclaration** ») doit être rempli par le (la) signataire autorisé(e) de toute Entité ayant un lien avec la Demanderesse (**Niveau 2 – N2**) – ou l'un(e) de ses actionnaires[1] (**Niveau 3 – N3**) – qui présente une demande d'autorisation/de renouvellement de contracter/sous-contracter avec un organisme public (la « **Demande** »). La présente Déclaration doit également être rempli par tout prêteur de la Demanderesse qui est une Entité.

Veuillez remplir une Déclaration pour chaque Entité.

Partie 1 – Identification

Nom de l'Entité visée par la présente Déclaration

Nom de la Demanderesse
(Entreprise présentant la demande)

N° de client(e) à l'Autorité des marchés publics (AMP)

Partie 2 – Information additionnelle

Seules les Entités déclarées comme prêteurs de la Demanderesse doivent répondre à la question suivante :

Montant du prêt :

IMPORTANT : Si l'Entité visée par la présente Déclaration est uniquement prêteur de la Demanderesse, passez à la partie 4.

[1] Dans le présent formulaire, le terme « actionnaire » réfère à tout type d'Entité ayant le contrôle de la Demanderesse.

Autorité des marchés publics – Septembre 2023
525, boul. René-Lévesque Est, 1er étage, bureau 1.25, Québec (Québec), G1R 5S9

Partie 3 – Déclaration

Si l'Entité est uniquement « Prêteur de la Demanderesse », passez à la partie 4.

Veuillez répondre aux questions suivantes.
Note : Même si vous avez obtenu un pardon, vous devez quand même répondre « oui » à la question demandée.

1. Au cours des cinq dernières années, l'Entité a-t-elle été poursuivie ou déclarée coupable d'une infraction prévue à l'annexe I de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP)? Oui ☐[2] Non ☐

Les questions 2 et 3 s'adressent seulement aux Entités ayant au moins un lien de type N2 avec la Demanderesse.

2. Au cours des cinq dernières années, l'Entité a-t-elle été poursuivie ou déclarée coupable de toute autre infraction de nature criminelle ou pénale dans le cours de ses affaires? Oui ☐[2] Non ☐

3. Au cours des cinq dernières années, l'Entité a-t-elle été actionnaire ou associée d'une autre entreprise, ou avez-vous eu directement ou indirectement le contrôle juridique ou *de facto* d'une autre entreprise ayant été poursuivie ou déclarée coupable d'une infraction prévue à l'annexe I de la LCOP? Oui ☐[3] Non ☐

4. Existe-t-il une information que vous aimeriez transmettre et qui serait susceptible d'intéresser l'AMP pour la présente Demande? Si oui, veuillez fournir des détails ci-dessous : Oui ☐ Non ☐

[2] Si oui, veuillez remplir et joindre à la présente Déclaration le formulaire « Information sur les infractions ».
[3] Si oui, veuillez remplir et joindre à la présente Déclaration le formulaire « Information sur les autres entreprises contrôlées » pour chaque entreprise ayant été poursuivie ou déclarée coupable d'une infraction. Veuillez également déclarer un lien de type « Autre entreprise contrôlée ayant été poursuivie ou déclarée coupable d'une infraction à l'annexe I de la LCOP » dans les services en ligne pour chacune d'elles.

Partie 4 – Collecte et utilisation de renseignements personnels

Les renseignements personnels contenus dans la Déclaration, ainsi que ceux fournis par la Demanderesse, sont recueillis au nom de l'AMP en vertu de la LCOP et de ses règlements et sont confidentiels aux termes de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (chapitre A-2.1). Les renseignements recueillis sont nécessaires à l'application de la LCOP et de ses règlements. Ils seront utilisés afin que soient effectuées les vérifications prévues au chapitre V.1 de la LCOP avant d'accorder l'autorisation demandée ainsi qu'en tout temps pendant la durée de validité de l'autorisation.

Il est obligatoire de remplir entièrement la déclaration et d'y inscrire les renseignements demandés. Si la déclaration est incomplète ou que le signataire refuse de fournir les renseignements demandés, la Demande d'autorisation pourrait être rejetée par l'AMP.

Au sein de l'AMP, seul(e)s les membres autorisé(e)s du personnel peuvent avoir accès à ces renseignements personnels dans l'exercice de leurs fonctions. La personne concernée par un renseignement personnel détenu par l'AMP peut y avoir accès et le faire rectifier conformément à la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*.

Partie 5 – Signature

Je déclare avoir lu et compris les questions ou les énoncés de la Déclaration.

Je déclare que tous les renseignements présentés dans la Déclaration sont véridiques et complets.

Je reconnais que l'AMP transmet au commissaire associé aux vérifications nommé conformément à l'article 8 de la *Loi concernant la lutte contre la corruption* (chapitre L-6.1), les renseignements obtenus afin que celui-ci effectue les vérifications qu'il juge nécessaires pour donner à l'AMP un avis à l'égard de la Demanderesse, le tout en application de la LCOP.

Je consens à ce que l'AMP communique à la Demanderesse ou à son (sa) répondant(e), dans le cadre de la Demande, la recommandation et le motif au soutien de celle-ci, le cas échéant, du commissaire associé aux vérifications précédemment mentionné.

Je comprends qu'en vertu de l'article 27.13 de la LCOP, quiconque aide une personne à faire une Déclaration fausse ou trompeuse à l'AMP dans le but que la Demanderesse obtienne, renouvelle ou conserve une autorisation commet une infraction et est passible d'une amende.

Nom du signataire autorisé de l'Entité	Signature	Date (jj/mm/aaaa)

Partie 6 – Consentement additionnel

Lorsque l'Entité n'est pas constituée en vertu d'une loi du Québec et n'y a pas son siège ni d'établissement où elle exerce principalement ses activités, le consentement suivant est demandé :

Je consens à ce que l'AMP et le commissaire associé aux vérifications communiquent hors du Québec les renseignements transmis à tout corps de police local ou source locale d'information, ainsi qu'aux autorités fiscales locales mentionnées à l'article 5 du *Règlement de l'Autorité des marchés publics pour l'application de la Loi sur les contrats des organismes publics*, et reçoive tout renseignement nécessaire à ces vérifications. La localité de l'Entité est la province ou le territoire canadien ou l'État où l'Entité exerce principalement ses activités.

Nom du signataire autorisé de l'Entité	Signature	Date (jj/mm/aaaa)

Autorité des marchés publics – Septembre 2023
525, boul. René-Lévesque Est, 1er étage, bureau 1.25, Québec (Québec), G1R 5S9